

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Formulaire de consentement établi entre :
Florence Bierlaire
Spécialité : Psychothérapie, Sexologie clinique, Tabacologie, TCA, Alcoologie
Et Mme/Melle/Mr : .

La Psychothérapie

Selon ABP-BVP

« Les psychothérapeutes respectent la dignité et la valeur de tout individu et luttent pour la sauvegarde et le maintien des droits humains fondamentaux. Ils ont la volonté d'accroître la connaissance du comportement humain et de la compréhension de soi et des autres, et l'utilisation de cette connaissance pour l'amélioration du bien-être de l'humanité. »
(…)
« Les psychothérapeutes ont l'obligation majeure de respecter la confidentialité des informations reçues des personnes lors de leur travail en tant que psychothérapeute. Ils ne divulgueront ces informations qu'avec le consentement de la personne (ou de son représentant légal), sauf dans les circonstances inhabituelles où ne pas les divulguer représenterait probablement un risque précis pour la personne ou pour d'autres. Les psychothérapeutes informent leurs clients des limites légales en matière de confidentialité. Le consentement pour pouvoir divulguer à d'autres des informations devrait normalement s'obtenir par un écrit fait par la personne concernée. »
(…)
« Les psychothérapeutes mettent fin à une relation thérapeutique ou clinique dès l'instant où il paraît raisonnablement clair que le patient n'en retire aucun bénéfice, ou dès que le patient le leur demande. Ils proposent au patient de l'aider à trouver des sources alternatives d'aide. »

La psychothérapie d'orientation systémique, Ericksonienne, neuro-cognitive, qu'offre Florence Bierlaire, vous propose d'élaborer, avec son aide, vos préoccupations personnelles afin de mieux comprendre vos difficultés et d'y apporter des modifications sensibles. Ce travail se fait par le biais de la verbalisation de vos problèmes et

l'utilisation de divers outils thérapeutiques reconnus. Il s'agit donc de construire ensemble une relation de confiance, pour vous guider vers vos objectifs

Les prochaines rencontres se divisent en deux temps :

- L'évaluation : Les deux premières rencontres devront permettre de définir ensemble la nature de vos difficultés et vos attentes vis-à-vis de la thérapie, dans le but de déterminer si les services en psychothérapie proposés par Florence Bierlaire sont appropriés à votre demande. Ensemble, il conviendra également de définir des objectifs raisonnables. Au cours de ces entretiens exploratoires, vous pourrez également obtenir, auprès de Florence Bierlaire, toutes les informations, que vous jugerez nécessaire de connaître, pour déterminer si vous désirez entreprendre ou continuer une psychothérapie, avec elle.

- La thérapie : Si vous êtes prêt(e) à entamer une thérapie, et si Florence Bierlaire estime que son approche est à même de répondre à votre demande, vous discuterez alors du cadre et des méthodes employées (fréquence des rencontres, les politiques en matière de retard et d'annulation des rendez-vous, la marche à suivre en cas d'urgence). Ces modalités de fonctionnement peuvent être revus en cours de traitement en tenant compte de l'évolution de votre situation. La durée de la thérapie ne peut être établie à priori car elle dépend de nombreux facteurs, tels que la sévérité de vos troubles, la nature des objectifs visés et de votre implication.

Avantages et risques de la thérapie :

Parce qu'elle suppose la verbalisation des difficultés que vous rencontrez, à l'origine d'une certaine souffrance, la thérapie peut provoquer, dans un premier temps, un certain soulagement. Les rencontres avec le thérapeute peuvent permettre de rompre l'isolement, ne plus être seul(e) avec ses émotions ou ses pensées négatives. La thérapie a pour objectif de parvenir à des changements significatifs dans votre vie.
Cependant elle peut aussi se révéler parfois douloureuse et source d'inconfort. Vous êtes invité(e) à aborder ses sensations avec Florence Bierlaire. Il est important de savoir que d'autres alternatives à la psychothérapie d'ordre systémique ou comportementale existent. D'autres types de thérapies, reposant sur diverses approches théoriques, sont dispensés par des différents psychologues ou psychothérapeutes. Des traitements médicaux peuvent également être envisagés, auprès d'un médecin, en remplacement ou en complément de la psychothérapie.

En cas d'utilisation de l'hypnose Ericksonienne :

Si vous avez choisi un travail par hypnose, sachez que celle-ci n'est pas une baguette magique et ne vous fera jamais faire quelque chose qui est en dehors de vos valeurs. Elle sera associée à la thérapie dans une approche globale. Elle ne sera pas appliquée avant une ou deux séances, le temps d'établir l'anamnèse et un rapport de confiance.
Pour ce qui est du sevrage tabagique, n'attendez pas de Florence Bierlaire une séance magique axée sur le dégout. La thérapeute souhaitant éviter un déplacement de symptôme, le travail se fera sur une base de 5 séances et avec d'autres outils thérapeutiques en plus.
La thérapeute utilisant l'hypnose ne vise ni une position haute, ni un pouvoir.

L'hypnose est un outil de renforcement et ne remplace pas un travail thérapeutique global.
On entre en hypnose que si l'on en a l'envie et on peut en sortir à chaque instant si on le décide.
Afin de pouvoir réécouter les séances, la thérapeute vous proposera de les enregistrer sur votre smartphone.

Prescription de tâches entre deux consultations :

Des tâches de réflexion et des exercices concrets sont souvent prescrits au cours du travail thérapeutique. Aucune obligation bien sûr et vous serez toujours accueilli(e) avec bienveillance même si vous ne les faites pas. Sachez simplement que sans action, il ne se passera rien. Parler suffit rarement et une mise en pratique hors thérapie est essentielle pour opérer un véritable changement.

La confidentialité

Les rencontres sont strictement confidentielles.
Le contenu des rencontres est protégé par un secret professionnel. De même la thérapeute ne peut pas révéler qu'une personne fait appel ou a fait appel à ses services. De par le règlement sur la tenue de dossier et des cabinets de consultation, la thérapeute se doit de tenir un dossier vous concernant, où elle consigne le déroulement du processus thérapeutique. Le contenu du dossier est également confidentiel et toute transmission d'information au sujet du (de la) patient(e) à une tierce personne doit faire l'objet au préalable d'une autorisation écrite du (de la) patient(e). Toutefois un délai de 15 jours est applicable à toute transmission de renseignements.

Limites de la confidentialité

La thérapeute peut être relevée de son secret professionnel par autorisation écrite du patient ou si la loi l'ordonne. Elle peut aussi être relevée de son secret professionnel si la divulgation de renseignement permet de prévenir un acte de violence, dont un suicide, ou si un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.

Droit d'accès au dossier

Le (la) patient(e) dispose d'un droit d'accès au dossier le concernant dans le but d'en prendre connaissance, d'obtenir une copie des documents à son sujet ou d'exiger une rectification des données consignées, s'il en fait la demande écrite. Toutefois la thérapeute peut refuser momentanément l'accès au dossier d'un(e) patient(e) si sa divulgation entraînerait un préjudice grave pour sa santé ou pourrait nuire à un tiers. La thérapeute est alors tenue de l'informer du motif de son refus.

Politique en matière d'annulation des rendez-vous

Un rendez-vous annulé à moins d'une journée ouvrable (24heures) est facturé à 50 euros.
Un rendez-vous, qui n'aurait pas été annulé mais auquel le (ou la) patient(e) ne se serait pas présenté(e) sera facturé dans sa totalité soit 87 euros. Ces frais sont payables sur facturation par compte bancaire au BE 63 310 1941377 08.
Le non-respect de cette modalité entraînera automatiquement l'annulation des autres rv pris à l'avance.

Pour un suivi régulier

Il est plus facile d'annuler un rv que d'en rajouter ☺ !
Afin d'avoir un suivi au rythme qui vous convient et aux heures que vous préférez, il importe de toujours prévoir quelques rv d'avance. Ces rv sont pris par sécurité et pas par obligation de continuer ☺.
Tous les RV sont à prendre en ligne et uniquement en ligne
Pour cela, il vous suffit d'aller sur www.doctoranytime.be : Vous tapez mon nom et vous aurez accès à tous les agendas des différents lieux.

Vous pouvez aussi allez sur mon site internet www.toutestpossible.be, onglet contact/consultation.

Comme certaines séances comportent de l'hypnose, merci de ne pas sonner à l'avance mais juste à l'heure de votre rv. La veille de notre rencontre, je vous préviendrai si c'est le cas ou pas. Si la séance qui vous précède n'est pas une séance d'hypnothérapie, vous pouvez sonner quand vous voulez et attendre dans la salle d'attente ;-)

Honoraires

Les honoraires sont de 87 euros et bénéficient d'un remboursement auprès des mutualités suivantes pour la psychothérapie : mutualité libre Mutplus, Partena, Mutualité Chrétienne (Florence Bierlaire n'étant pas inscrite à la commission des psychologues).
Pour plus d'informations sur le parcours de Florence Bierlaire, vous pouvez consulter son cv sur le site www.toutestpossible.be (page présentation). En tabacologie, remboursement mutuel pour importe la mutualité sauf si elle est en région flamande.
Pour la sexologie, remboursement auprès des mutualités suivantes : Mutualia, Partena, Mutualité Chrétienne, Mutualité Solidaris du Brabant, mutualité libre Mutplus
Pour ce qui est de la Commission Européenne …j'avoue que cela reste un mystère ..parfois il y a remboursement ..la plupart du temps non…j'ai toujours pas compris la logique …

Les honoraires sont payables de préférence par paiement mobile sur votre GSM, ou virement bancaire via votre GSM ou carte Bancontact. Ces modes de paiements seront privilégiés au paiement en liquide.

Herman Hesse disait : *« Je ne peux rien te donner qui n'ait déjà son existence à l'intérieur de toi, je ne peux te proposer d'autres images que les tiennes…Je t'aide seulement à rendre viable ton propre univers ».*
Sachez que je m'investirai totalement dans notre futur travail pour autant que vous participiez activement aussi ☺
Au plaisir de travailler avec vous !
Florence Bierlaire

Le consentement du patient, de la patiente :

J'ai été informé(e) du caractère confidentiel des informations que je livrerai à la thérapeute lors de nos entretiens. Je comprends et accepte les limites de cet engagement : le secret professionnel ne peut être levé sans mon accord ou que si je mets ma vie en danger ou celle d'autrui.
La thérapeute m'a expliqué que même si, en signant ce formulaire, j'accepte l'application de ces méthodes de travail, je demeure libre de retirer ce consentement à tout moment.
En signant ce formulaire, j'atteste enfin que les modalités décrites plus haut m'ont été expliquées et que j'y consens. J'ai par ailleurs l'occasion de poser toutes les questions que je désire et d'exprimer librement mon ressenti par rapport au travail en cours

Signature du patient, de la patiente date

Signature de la thérapeute date